

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique dumardi 28 mai 2024,
- Tarifs d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2024 – fête votive,
- Tarifs d'occupation du domaine public pour la journée du 24 août 2024,
- Prolongation d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) du 01/09/2024 au 31/08/2025 – contrat de droit privé à raison de 24/35^{ème},
- Questions Diverses,

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTÉ Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, COURNUT Evelyne, FOISSAC Laurette, FIGEAC Valentin, ESCOBOSA Alain,

Étaient excusés : PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, ROUMIGUIÉ Alexandre, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 21 h 00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du mardi 28 mai 2024,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-06-001*.

2. Tarifs d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2024 – fête votive,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des projets du Comité des fêtes de Belfort du Quercy concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du village qui aura lieu les 14 et 15 août 2024, avec l'organisation du vide grenier la journée du 15 août 2024. Il est proposé de fixer à 2€ le mètre linéaire.

Il est également mentionné que le produit restera la propriété du comité des fêtes de Belfort du Quercy.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-06-002*.

3. Tarifs d'occupation du domaine public pour la journée du 24 août 2024 – fête de St Geniès,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet du Comité des fêtes de Saint Geniès concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du hameau qui aura lieu le samedi 24 août 2024 avec l'organisation du vide grenier. Comme pour la fête organisée par le comité des fêtes, il est proposé de fixer le tarif à 2€ le mètre linéaire et que le produit restera la propriété du comité des fêtes de Saint Geniès.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-06-003*.

4. Prolongation d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) du 01/09/2024 au 31/08/2025 – contrat de droit privé à raison de 24/35^{ème},

Le contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur,
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande

d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements,

- Suivi pendant la durée du contrat,
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine minimum.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

La commune de Belfort du Quercy peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune de Belfort du Quercy, pour exercer les fonctions de surveillance périscolaire, d'entretien des locaux, à raison de 24h par semaine rémunérés en annualisant le temps de travail de l'agent recruté,

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois (prolongation) à compter du 1^{er} septembre 2024, jusqu'au 31 août 2025.

L'Etat prendra en charge 45% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. soit 5% de plus que l'an passé.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-06-004.*

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,



Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Annie MARTY.